



« Pour l'amour du ciel, laissez-les geindre ! »

Les législateurs israéliens s'acharnent à rendre illégale la commémoration de la Nakbah.

Par [Gilad Atzmon](#)

Mondialisation.ca, 02 juin 2009

2 juin 2009

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Politique et religion](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)



Dans le cadre de leur campagne raciste contre les Palestiniens indigènes, les législateurs israéliens s'acharnent, ces jours-ci, à rendre illégale la commémoration de la Nakbah.

Récemment, des membres du gouvernement et des députés à la Knesset ont déposé un projet de loi, qui, si (par malheur) il était adopté, criminaliserait les cérémonies de commémoration de l'holocauste des Palestiniens (en 1948) (la Nakbah) organisées par des Palestiniens détenteurs de la nationalité israélienne. De manière très significative, l'Etat juif, qui fait de la remémoration de la souffrance juive sa raison d'être, s'efforce d'interdire aux Palestiniens d'en faire exactement de même avec leur propre souffrance.

Comme l'on sait, Israël a rayé de la carte tout indice possible et imaginable de l'existence des Palestiniens sur le terrain. Les villages, les villes, les vergers, les champs et les biens culturels palestiniens ont été éliminés très rapidement après 1948. Aujourd'hui, les législateurs israéliens poussent la guerre contre l'héritage national palestinien encore un peu plus loin. Il ne s'agit plus simplement d'expulsion physique et d'effacement des indices sur le terrain, ce n'est pas seulement une épuration ethnique à motivations racistes, accompagnée de famine provoquée, de confiscations de terres, de démolitions de maisons, de bombardements d'écoles et d'arrosage de quartiers populeux au phosphore blanc en fusion. Non, désormais, ce qu'Israël veut envahir, c'est la psyché palestinienne. Les membres de la Knesset veulent éradiquer la mémoire collective des Palestiniens. Tout du moins, formellement, ils essaient de leur dénier le droit de se souvenir.

Comme l'a fait observer Khalid Amayréh, il y a quelques jours de cela : « un député palestinien citoyen d'Israël a comparé la loi ainsi mise en débat avec – imaginons un peu – la promulgation, par l'Allemagne, d'une loi interdisant toutes les activités juives commémorant l'holocauste ». L'égalité ainsi établie entre la Nakbah et l'holocauste juif est parfaitement indiquée. Nous parlons ici de deux crimes racistes d'une ampleur colossale. Pourtant, il est parfaitement évident que, tandis que les Allemands ont su, collectivement, faire face à leur passé, l'Etat juif entre dans sa sixième décennie de déni, allié au bafouage effréné d'une population civile innocente.

A la lumière des nouvelles mesures de brutalité impitoyable israélienne, il est tout à fait intéressant d'explorer une « voix » juive « de raison ». C'est la voix, dissonante, d'une personne qui s'est levée, en protestation contre, précisément, ce projet de loi scélérate. Le Professeur Gavison, puisque c'est d'elle dont il s'agit, Israélienne, est professeur de droit à

l'Université Hébraïque de Jérusalem. Elle est aussi la « présidente » de (essayez de ne pas rire) « Le Centre de la Pensée Sioniste, Juive, Libérale et Humanitaire » [*The Centre of Zionist, Jewish, Liberal and Humanitarian Thought*]. La semaine passée, elle a publié, sur le site online en hébreu, très populaire, Ynet (site du quotidien israélien Yediot Ahronot, ndt), un article dénonçant le projet de loi en question.

Le Professeur Gavison pense que le sionisme doit être interprété comme une entreprise humaniste et libérale (progressiste). Toutefois, un bref examen de sa pensée révèle la vérité, dévastatrice : cette professeur de Droit est totalement dépourvue de la compréhension, pourtant fondamentale, de la notion de morale universelle et/ou d'humanisme. Sa vision de la justice est singulièrement sionisée. Apparemment, elle essaie de maintenir certains clichés sionistes symboliques sépias, dans l'espoir qu'elle « raserait » son lectorat hébraïsant suffisamment pour que celui-ci n'envisage plus de contester son argumentation boiteuse.

Gavison est contre le projet de loi. Elle avance l'argument, judicieux, que la loi mise en discussion est « injustifiée, et aventureuse, car elle identifie de manière erronée les problèmes fondamentaux de notre vie publique ». Elle avance l'idée que le légalisme est la manière la moins appropriée qui soit d'affronter lesdits problèmes fondamentaux. Mais c'est, plus ou moins, ici que le Professeur Gavison perd toute sa courtoisie.

En dépit d'un départ prometteur, nul n'est besoin d'en lire beaucoup plus pour voir la prof de droit israélienne/panthère nous montrer ses immuables taches...

Mme Gavison, à propos de la Nakba...

« Il est, de fait, admis que le jour où la majorité juive célèbre son indépendance sur son propre territoire est le même que celui qui symbolise, pour une partie de la minorité arabe, le jour de leur désastre ». Il est, de fait, révélateur de savoir qu'en ce qui concerne le Professeur Gavison, ce ne sont pas les Palestiniens, dans leur ensemble, qui commémorent leur Nakbah comme un désastre national, mais simplement « une partie » d'entre eux. Toutefois, pour Gavison, les Palestiniens doivent s'en prendre à eux-mêmes de cet état de fait, et à nul autre qu'eux-mêmes.

« Il faut se souvenir », dit Mme Gavison, qu' « il pourrait fort bien en aller très différemment... ce jour aurait pu être une célébration à la fois pour les Israéliens et pour les Palestiniens, qui pourraient être en mesure de célébrer la création de deux Etats nationaux. » A ce stade, on est fondé à se demander qui Mme Gavison est-elle en train d'essayer d'embobiner ou de prendre pour des imbéciles ? Elle sait certainement que le plan d'expulsion des Palestiniens figurait en bonne place dans le plan d'action des sionistes, dès le début. « Les Palestiniens », poursuit-elle néanmoins, « ont protesté contre la résolution de partage [de la Palestine] et la conséquence de la guerre qui en a découlé fut le fait que l'Etat d'Israël a été érigé sur les ruines de la société palestinienne et sur le sol palestinien. [Résultat des courses] : beaucoup de Palestiniens sont devenus des réfugiés, et l'Etat palestinien n'a toujours pas été créé ».

On serait fondé à attendre, à ce stade, que la prof de droit israélienne, qui est aussi la « présidente » d'un institut visant à promouvoir une image d' « humanisme juif » en vienne à la conclusion qui s'impose : il est plus que temps de ramener les Palestiniens expulsés sur leurs terres, chez eux...

Mais ne rêvez pas trop : Gavison n'est pas exactement quelqu'un que l'on pourrait qualifier d'humaniste universaliste : elle n'est simplement qu'un humaniste sioniste. La seule chose qu'elle veuille, en réalité, c'est mettre un frein à la législation en cours d'examen, qui interdit aux Palestiniens de faire leur deuil. Autrement dit, elle veut permettre aux Palestiniens d'être tristes, afin qu'ils puissent se lamenter tout leur saoul.

La tristesse est un sentiment naturel, chez des gens qui souffrent de la sorte », avoue notre prof de droit fair-play, qui ajoute : « Nous ne devons en aucun cas nier l'histoire, nous ne devons en aucun cas l'interdire de par la loi ; le défi qui nous est lancé, c'est celui de la regarder en face ». On s'attendrait à ce qu'une telle révélation, venant d'un soi-disant humaniste, l'amènerait à reconnaître le péché originel du sionisme, et même à en assumer sa part de responsabilité...

Mais rien de tel n'arrivera. La présidente du « Centre de la Pensée Sioniste, Juive, Libérale et Humanitaire » ne rentre pas facilement dans les clous de notre notion commune de ce qu'est un humaniste. Elle est plutôt une activiste du tribalisme juif, qui s'ingénie à modeler quelque terminologie progressiste sporadique, afin de justifier un comportement constamment et grossièrement anti-éthique. Gavison ne veut nullement apporter la justice dans la région. La seule chose qu'elle demande, c'est de développer « une conscience du passé qui soit de nature, éventuellement, à produire un futur civilisé dans lequel les Arabes et les juifs vivent côte à côte » (et jamais, en aucun cas, ensemble, j'imagine bien...).

Certes, Mme Gavison a, en effet, suffisamment de compassion pour permettre aux Palestiniens de se lamenter sur leur passé. Mais elle est manifestement rétive à l'idée d'assumer sa part de responsabilité dans les conséquences de l'appareil colonial sioniste. A l'évidence, elle préfère vaquer sur la terre palestinienne, et même l'appeler « son foyer national », plutôt que de la restituer à ses propriétaires légitimes. Plus encore que les zélotes sionistes de droite qui ont déposé le sinistre projet de loi, c'est, de fait, le Professeur Gavison, cette soi-disant « sioniste humaniste », qui incarne au plein sens du terme la brutalité et la noirceur d'Israël. Au nom du symbolisme humaniste, elle se fait le chantre de la perpétuation du crime nationaliste juif.

Le Professeur Gavison termine son article en déclarant que « le déni du passé est absurde, mais ne pas en assumer la responsabilité serait tout aussi inacceptable. Nous devons trouver des solutions qui approuvent le droit des juifs à l'« autodétermination » sur (une partie de leur) territoire national ».

J'aimerais beaucoup que notre professeur « siono-humaniste » si pénétrée nous ouvre les yeux, afin que nous comprenions, une bonne fois pour toutes, que nous sommes sans doute assez grands pour que le professeur Gavison ou tout autre « humaniste sioniste » nous rendent assez intelligents pour que nous comprenions ce qu'il peut bien y avoir, en Palestine, qui en fasse un foyer national juif légitime ??

Lire Gavison révèle, une fois de plus, à quel point le pot-aux-roses est dévastateur : le sionisme et la pensée juive libérale n'ont qu'un rapport extrêmement lointain avec l'humanisme, l'éthique ou l'universalisme.

Pour commencer, le sionisme et l'humanisme sont des concepts antagonistes, pour la simple raison que le sionisme est une philosophie tribale entachée de racisme, alors que l'humanisme, lui, est tout entier tendu vers l'universel.

Article original en anglais : « For God's sake, Let them be Sad » , <http://palestinethinktank.com/2009/05/31/gilad-atzmon-for-gods-sake-let-them-be-sad/>, le 23 mai 2009.

Traduction : Marcel Charbonnier.

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © [Gilad Atzmon](#), Mondialisation.ca, 2009

Articles Par : [Gilad Atzmon](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca